

GENERALITES

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est en principe effectuée dès l'entrée de l'élève au lycée.

Les changements de régime sont acceptés jusqu'au 15 septembre 2018 pour le terme Septembre à Décembre. Ensuite, les changements sont admis sur demande écrite du responsable légal au plus tard 2 semaines avant la fin du terme en cours pour une prise d'effet à compter du terme suivant. (Imprimé à retirer auprès de la vie scolaire).

Tout trimestre commencé est dû. Les forfaits internat et demi-pension font l'objet d'une facturation adressée à la famille et payable à réception par chèque ou espèces au Service Intendance. Le règlement par prélèvement automatique mensuel est possible .

Il existe 3 codes régimes :

EXTERNE : Aucun accès au self n'est autorisé

INTERNE ou DEMI-PENSIONNAIRE : vous avez 2 possibilités :

Le Forfait : DP Forfait ou INTERNAT

l'élève déjeune tous les jours, forfait 4 jours ou forfait 5 jours par semaine. La facturation est trimestrielle.

Le repas à la carte : DP Carte

l'élève déjeune occasionnellement (maximum 3 repas par semaine, au-delà il est plus avantageux d'être au forfait).



LES TARIFS (2019)

Ces tarifs vous sont communiqués à titre indicatif. Ces tarifs sont fixés par le Conseil Régional et révisés au début de chaque année civile.

Demi-pension (DP) 5 jours

Trimestre Janvier/Avril 187.88 euros

Trimestre Mai/Juillet 154 euros

Trimestre Septembre/Décembre 212.52 euros

Ticket (DP-carte)

4.28 euros



GENERALITES

L'internat offre aux élèves la possibilité de poursuivre la formation de leur choix sans contrainte géographique dans un cadre favorable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel. Il est aussi un espace de socialisation veillant au bien-être des internes et à l'apprentissage des règles de vie collective.

Un interne est un élève hébergé et nourri du lundi au vendredi.

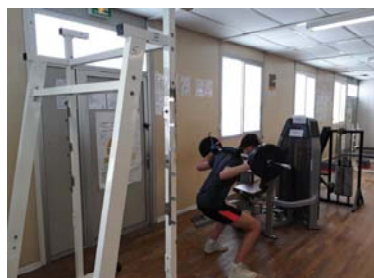


HEBERGEMENT

L'internat du lycée Jehan de Beauce a une capacité de 250 places. C'est un service annexe du lycée placé sous l'autorité du Proviseur, encadré chaque soir par un conseiller principal d'éducation, une équipe d'assistants d'éducation et un personnel infirmier.



Répartis sur 4 étages (2 filles, 2 garçons), les dortoirs (3 par étage) comportent 8 chambres de 4 lits. Chaque chambre est dotée d'une salle d'eau, équipée d'un plan vasque. Les familles fournissent le linge de lit et de toilette. Les douches et les WC sont organisés en un bloc par dortoir. Deux salles par étage, l'une équipée en matériel informatique et l'autre d'une TV, sont des espaces communs aux 3 dortoirs.



MODALITES D'ACCES

Le choix de l'internat engage l'élève et sa famille pour l'année scolaire. Des changements de régime restent toutefois possibles aux échéances des périodes scolaires (petites vacances).

PRINCIPES ESSENTIELS

La vie en internat scolaire implique :

- ▶ L'obligation de réaliser le travail scolaire (1h obligatoire chaque soir)
- ▶ Le respect des personnes et des biens
- ▶ La connaissance des limites de sa propre liberté
- ▶ Le droit de chacun au calme et au repos
- ▶ Le respect du règlement intérieur et de ses annexes

Les principes de vie en collectivité priment sur les individualités.

L'internat pose un cadre aux élèves, mais ne se substitue nullement à l'engagement et à l'accompagnement des familles auprès de leur enfant.



LES TARIFS (2019)

Trimestre Janvier/Avril	518.50€
Trimestre Mai/Juillet	425€
Trimestre Septembre/Décembre	586.50€